SAISON ESTIVALE

Les concessions des plages seront maintenues

La ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mme Nouria Zerhouni, qui se trouvait jeudi à Oran pour le Salon international du tourisme Siaha, qui en est à sa 6e édition, a évoqué à cette occasion, le problème des concessions des plages de manière générale.

Mme Nouria Zerhouni a soutenu une autre vision et choix que celui prôné par le ministère de l'Intérieur qui souhaitait aller vers l'interdiction totale des concessions des plages à cause des lourds et trop nombreux dépassement constatés sur tout le littoral algérien. Une situation décriée chaque année car ayant pour résultat de priver les familles d'accéder librement et gratuitement aux plages du littoral «privatisées par des concessionnaires et autres indus concessionnaires».

La ministre a expliqué que la loi de 2003 instituant la concession des plages ne pouvait être ainsi annulée et qu'il fallait aller plutôt vers une application et un respect de la loi avec le volet répressif à l'égard des concessionnaires outrepassant les dispositions des cahiers des charges de concession de plages.

Ainsi, les textes prévoient que seulement 1/3 des plages peut être donné en concession, mais dans la réalité les APC octroient bien plus qu'un tiers, sans aucun contrôle des pouvoirs publics. Ajouter à cela, des concessionnaires «indus» interviennent et s'installent sans aucune autorisation et sans être inquiétés également. Résultat, depuis des années les familles algériennes ne peuvent plus accéder aux plages témoignant souvent d'une forme de racket qui leur est imposée. Autre volet abordé par la ministre du Tourisme, celui de la formation des personnels du secteur touristique et de l'hôtellerie qui, semble-t-il, peinent à trouver des emplois. Et cela alors que des complexes touristiques ou des hôteliers-restaurateurs disent ne pas trouver de la main-d'œuvre qualifiée. Le tourisme peut être un secteur créateur d'emplois c'est la-dessus que compte aussi la ministre, en imposant aux investisseurs de recruter les personnels formés dans les instituts spécialisés.

Photos : DR

Les familles sont privées d'accéder gratuitement aux plages.

Pour ce qui est des projets touristiques, la ministre a annoncé l'enregistrement de 900 à l'échelle nationale, dont 400 connaissent un démarrage des travaux alors que 200 sont en attente d'autorisaations et de permis de construire.

Fayçal M.

LE CPE VALIDE LA NOUVELLE STRUCTURE HÔTELIÈRE PUBLIQUE EN ALGÉRIE

Un groupe et cinq filières pour relancer le tourisme

Après une longue attente, le Conseil des participations de l'Etat (CPE) a donné son accord à la proposition faite par le département du tourisme, pour une nouvelle organisation des structures hôtelières. Ainsi, le secteur hôtelier en Algérie est désormais structuré autour d'un seul groupe avec cinq filiales, dont trois établissements de gestion touristique (EGT).

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - La réorganisation du secteur public marchand lancée par le gouvernement sous l'égide du ministre de l'Industrie, Abdeslam Bouchouareb, a touché cette fois- ci le secteur du tourisme.

En effet, on apprend de source proche du secteur, que la nouvelle organisation de cet important vecteur de l'économie nationale vient d'être validée par le Conseil des participations de l'Etat (CPE). A cet effet, il a été décidé de la mise en place d'un seul groupe avec cinq filiales à savoir la création de deux établissements de gestion hôteliers en l'occurrence les chaînes El Aurassi et El Djazaïr et de trois Etablissements de gestion touristique (EGT) respectivement pour les régions du centre, de l'ouest et de l'est.

Cette nouvelle approche décidée par les pouvoirs publics a pour principal objectif la relance de l'activité touristique en Algérie.

Pour rappel, l'Algérie espère relancer sa machine d'attractivité de touristes en adoptant une nouvelle stratégie inscrite dans le cadre de restructuration du secteur public marchand industriel.

Décidée dans le Plan d'action du gouvernement (2015-2019), cette nouvelle reconfiguration rentre dans le cadre d'une démarche globale visant à donner naissance à une dizaine de groupes industriels en remplacement des SGP, conformément aux résolutions du Conseil des participations de l'Etat (CPE) adoptées le 28 août 2014.

Le nouveau schéma d'organisation du secteur public marchand prévoit la restructuration des Sociétés de gestion des participations, au nombre de 28 actuellement, en grands groupes industriels d'ici la fin de l'année 2015.

Ainsi, la nouvelle démarche de l'exécutif est appelée à passer par une «refonte du management des entreprises publiques, lequel sera soumis à des contrats de performance et à l'obligation de résultat vis-à-vis des actionnaires». Il prévoit, selon les initiateurs de cette démarche, «un rajeunissement du management, passant par une évaluation des compétences disponibles parmi les jeunes cadres, en vue de recruter pour d'éventuels postes de responsabilité au sein des nouveaux groupes industriels». C'est dans cette optique, que s'inscrit, ajoutent nos sources, la nouvelle stratégie mise en place dans le secteur du tourisme avec la mise en place de cette nouvelle organisation hôtelière. En effet, la prise de conscience nationale de l'enjeu du développement touristique en tant que vecteur de développement économique et social impose la nécessité de se doter d'un cadre stratégique de référence et d'une vision à l'horizon 2030, appuyée sur des objectifs contenus dans le présent Schéma, d'aménagement touristique, «le SDAT».

Il est à noter que le SDAT s'appuie sur 5 dynamiques. Il s'agit de valoriser la destination «Algérie» pour accroître l'attractivité et la compétitivité, de développer des pôles et villages touristiques d'excellence par la rationalisation de l'investissement, de déployer un Plan qualité tourisme (PQT), de promouvoir la transversalité et la cohérence dans l'action par l'articulation de la chaîne touristique et la mise en place du partenariat public-privé et de définir et mettre en œuvre un plan de financement opérationnel pour soutenir les activités touristiques et les promoteurs- développeurs et attirer les grands investisseurs et les tours-opérateurs.

Yamina Zerhouni.

A. B.

57 DÉCÈS EN UNE SEMAINE DANS DES ACCIDENTS DE LA ROUTE

L'hécatombe continue

Encore une semaine tragique sur nos routes. Les 351 accidents de la circulation enregistrés la semaine dernière ont fait 57 morts et 640 blessés, selon un bilan de la Gendarmerie nationale.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) -Comment arrêter l'hécatombe routière ? Les images de véhicules, de camions et de bus renversés sur les routes sont quotidiennes. Selon les chiffres de la Gendarmerie nationale, 11 personnes décèdent chaque jour sur les routes. Le dernier bilan de la gendarmerie sur les accidents de la route (durant la période du 24 au 30 mars) est tout aussi tragique que les précédents. 57 personnes sont mortes et 640 autres blessées dans 351 accidents de la circulation sur le territoire national.

La capitale occupe la première place sur la liste des accidents avec 26 accidents. Ce mauvais classement n'est pas nouveau. En 2014, Alger était aussi au premier rang avec 1 455 accidents enregistrés. Aïn-Defla vient en deuxième position avec 22 accidents, Boumerdès et Adrar ont enregistré chacune 17 accidents, M'sila 15 et Oum-El-Bouaghi 14.

En nombre de décès, c'est la wilaya de M'sila qui vient en tête avec 5 morts. Parmi les raisons de ces accidents, les services de la Gendarmerie nationale relèvent les fautes des conducteurs avec 82% en raison notamment de l'excès de vitesse (36,75%) et les dépassements dangereux (13,11%). Les piétons sont responsables de ces accidents à hauteur de 07%. Il y a aussi l'état des routes avec 4,84% et des véhicules avec 4,27%.

L'Algérie a enregistré en 2014 environ 24 388 accidents de la route qui ont causé près de 4 000 morts et 44 546 blessés. Ce qui donne une moyenne de 67 accidents, 11 morts et 122 blessés par jour. Selon la Gendarmerie nationale, ces accidents coûtent environ 100 milliards de dinars par an au Trésor public.

Photo : DR.

Alger compte le plus grand nombre d'accidents.

Les mauvais chiffres des accidents de la route ne s'améliorent pas malgré toutes les mesures prises pour endiguer le phénomène. La Gendarmerie nationale a élargi à 24 wilayas son dispositif de lutte contre l'insécurité routière et couvre ainsi 50% du réseau routier avec les moyens banalisés.

A compter du premier semestre de l'année en cours, la gendarmerie qui est déjà équipée de 500 radars, va mettre en place 500 nouveaux radars de deuxième génération avec double système de caméras. Les services de la Sûreté nationale ont aussi déployé leurs effectifs pour réprimer les comportements générateurs d'accidents. Cependant, les conducteurs continuent de ne pas respecter le code de la route en comptant souvent sur les interventions pour récupérer leurs permis de conduire.

S. A.